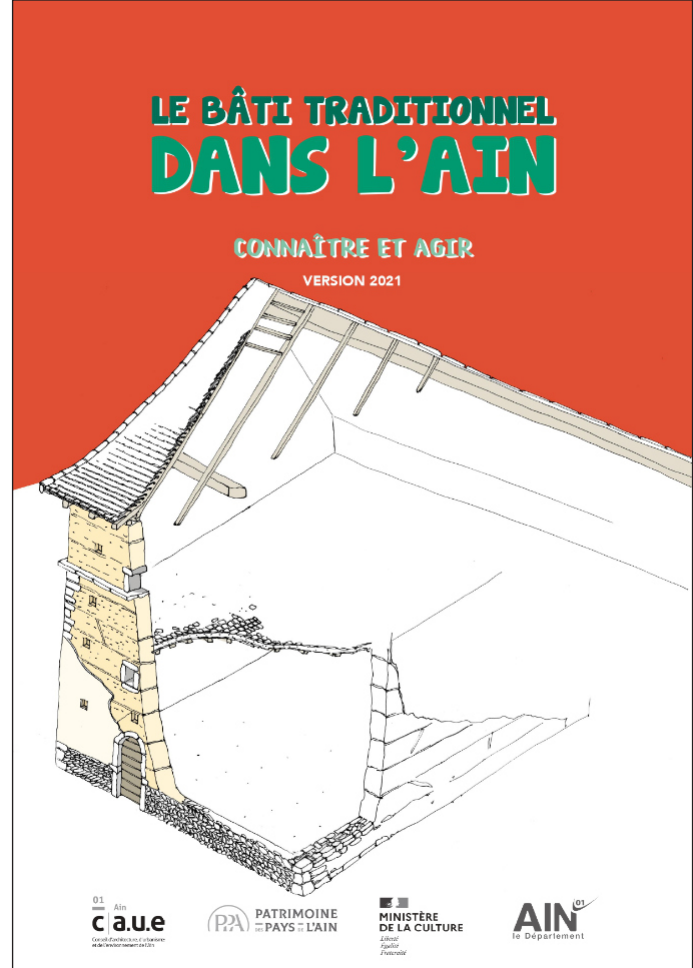


EXTRAITS



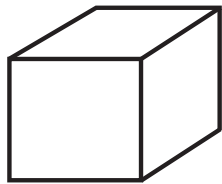
Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



3.1 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

L'IMPLANTATION DU BÂTI VILLAGEOIS



1



2



3



4

Historiquement, dans les bourgs et les villages, l'habitat **s'installe en limite de propriété** pour **économiser le foncier** et éviter les cheminements privés, consommateurs d'espace ou source d'entretien.

Les parcelles forment des **séries de lanières**, étroites sur rue mais avec des jardins arrière profonds. La faible emprise sur la rue de ces parcelles est l'héritage de taxations à la toise ou d'un fonctionnement pratique et rationnel qui favorise la densité. Cette organisation particulière est visible par exemple, ci-contre, sur le cadastre napoléonien de 1830 du bourg de Messimy-sur-Saône.

La **topographie** génère des adaptations intéressantes sur l'organisation des rues et parcelles avec des plain-pieds possibles sur deux niveaux. C'est ce que l'on retrouve de manière récurrente, pour les communes en coteaux comme Trévoux ou Treffort-Cuisiat.

L'organisation du parcellaire d'un bourg peut être aussi influencée par un tracé d'enceintes fortifiées comme c'est le cas à Bourg-en-Bresse, Belley ou Pérouges.

L'accès au bourg intramuros se fait au moyen de quelques portes urbaines (porte de Villars à Châtillon-sur-Chalonne, tour de l'horloge à Pont-de-Veyle).

Le bâti s'implante de **préférence en alignement** de la rue. Un porche, situé au centre ou sur le côté permet à une charrette d'accéder à l'intérieur de la parcelle depuis la rue principale. Des places, telles les places de l'église, de l'herberie, du marché... ponctuent la traversée.

Les limites de propriétés sont marquées souvent par une haie bocagère, des murets en brique ou en pisé.

Certaines parcelles plus compactes s'organisent autour d'un cœur d'îlot ou une cour centrale.

1 : Plan masse actuel du centre bourg de Messimy-sur-Saône (01) - Cinq grands principes d'installation ressortent.

2 : Cadastre napoléonien de 1830 - © Archives Départementales de l'Ain.

3 : Carte postale place de l'église de Messimy-sur-Saône (01) vers 1950 - © DR.

4 : Vue aérienne du bourg de Messimy-sur-Saône (01) vers 1950 - © DR.